

comble, la patience a un terme auquel succède le désespoir. Les Corfes commencent la Guerre avec des fourches & des bâtons; étonnés de leur entreprise, ils ne pensent pas qu'on puisse être libre; plutôt que de manquer d'un maître, ils se donnent à un Aventurier de Baron de Nuoff; & c'est parce qu'ils n'espèrent aucun secours étranger, qu'ils osent enfin vouloir se rendre indépendans. Mais, je vous prie, remarquez qu'ils tirent alors de leurs malheurs passés l'avantage de se voir débarrassés des erreurs & des préjugés que les fiefs, la noblesse & de grandes fortunes ont établis presque par-tout ailleurs. La vie simple, grossière, frugale & modeste à laquelle ils ont été accoutumés sous le joug des Génois, ne sert qu'à leur donner un courage plus opiniâtre, & les prépare à recevoir sans peine les Loix les plus propres à réprimer l'avarice. L'abolition de tous les privilèges ne laisse subsister en Corse qu'un ordre de citoyens: l'égalité dont la politique fait tant de cas, se trouve naturellement établie; & rien n'est plus aisé que de confondre l'intérêt particulier

OU PRINCIPES DES LOIX. *Liv. II.* 191
de chaque citoyen avec l'intérêt général de la patrie.

Paoli n'a pas su profiter de ces circonstances favorables. Soit qu'il n'eût pas les lumières nécessaires à un Législateur; soit que son ambition, occupée de sa fortune particulière, ait trahi le courage de ses compatriotes; cet homme qui pouvoit être un Aristobule & un Brutus, languit obscurément à Londres; & vous voyez sensiblement que la Corse auroit eu le sort de la Hollande, si elle eût eu à la tête de ses affaires un Prince de Nassau.

Combien de révolutions préparées par la fortune, avortent par notre sottise! tantôt on espère trop, tantôt on n'espère pas assez. On fait à la hâte des Loix, sans songer si elles peuvent subsister, & si on y obéira lorsque les esprits auront repris leur tranquillité ordinaire. On attaque des Coutumes qu'il étoit indifférent de détruire. Proscrit-on des abus? On ne manque pas de respecter les causes qui les ont produits, & qui doivent les conserver. En un mot, on n'a presque jamais compris que l'ordre

immuable des choses est tel que dans tout lieu où il y a des riches, il y aura bientôt des hommes puissans; & que dans tout lieu où il y a des hommes puissans il y aura bientôt des riches. On n'a jamais su qu'il est inutile de réprimer séparément l'avarice ou l'ambition, parce que ces deux passions ont contracté une alliance éternelle, & s'étaient mutuellement: épargner l'une, c'est favoriser l'autre.

En effet, supposons que les Plébéens de Rome qui se retirèrent sur le mont sacré, se fussent laissés séduire par l'apologue de Ménénus Agrippa; & que contents d'obtenir l'abolition des dettes, d'ouvrir les prisons aux débiteurs, & de faire porter quelques Loix sévères contre l'usure des Grands, ils eussent négligé de demander des Tribuns. N'est-il pas évident qu'en se conduisant avec cette imprudence, le peuple n'auroit joui que d'un soulagement passager? Les Patriciens n'auroient pas manqué de feindre quelque modération pour donner le tems aux esprits de se calmer, & laisser effacer les traces de leur tyrannie;

tyrannie; mais ils auroient préparé sourdement la ruine des Loix qu'ils venoient d'accorder. Instruits par la crainte à ménager leurs intérêts avec plus d'art, tous leurs bienfaits auroient été autant de pièges, & leur ambition n'auroit cherché qu'à se dédommager de ce que perdoit leur avarice. Sous prétexte d'obéir scrupuleusement aux Loix ou de les perfectionner, ils en auroient abusé. En désunissant les Plébéens qui n'auroient eu ni des protecteurs, ni un point de réunion dans les Tribuns, ils auroient trouvé le secret de les astervir. Après avoir forgé les chaînes avec lesquelles ils devoient garotter le peuple, ils se seroient servis de leur autorité pour s'emparer de toutes les richesses de la République.

C'est parce que les Tribuns acquirent le pouvoir d'assembler le peuple, de suspendre les délibérations du Sénat, d'approuver ou de rejeter ses décrets, de demander raison aux Magistrats de leur administration; en un mot, c'est parce que la nouvelle constitution attaquoit & réprimoit également l'ambition &

l'avarice, que la République fut heureuse. Dès qu'on est moins attentif à l'une, l'autre en profite pour être plus hardie & plus entreprenante. Suivez dans l'Histoire Romaine l'Histoire de ces deux passions, & vous verrez qu'à peine l'avarice est parvenue à mépriser les Loix agraires, que l'ambition menace de détruire la liberté publique.

En réformant notre Gouvernement, il le faut avouer, nous n'avons pas eu la même sagesse ou le même bonheur que les Romains. Notre diète, frappée des maux qu'avoit causés le pouvoir arbitraire, ne craignit en quelque sorte que de voir s'élever un nouveau Charles XI. Vous connoissez notre constitution, vous savez que le Prince placé au-dessous des Loix leur est soumis; on régla qu'il ne seroit avec le Sénat que le simple exécuteur des volontés de la Nation. Après avoir établi les bornes que l'autorité royale ne devoit jamais passer, on crut avoir tout fait; cependant l'ouvrage n'étoit qu'ébauché; & faute d'une foule de Loix nécessaires pour corriger les citoyens de leur avarice & de leur ambition, notre Gouvernement ne

tarda pas à recevoir des secousses capables de l'ébranler. Le mari de la Reine Ulrique ayant été associé au trône, trouva mauvais d'être beaucoup moins puissant en Suède avec le titre de Roi, qu'il ne l'étoit dans la Hesse avec la qualité de Landgrave. Il examina ce qui se passoit autour de lui, il lut dans les cœurs; & se flattant de les corrompre par des dons & des promesses, il se flatta de reprendre l'autorité dont ses prédécesseurs avoient joui. Ses intrigues allèrent si loin que la première diète qui fut assemblée après son élection, se vit dans la nécessité de lui marquer son mécontentement. Elle fit une députation au Roi; & Lagerberg, son Maréchal, lui dit que la Nation lui faisoit demander de renoncer à toutes les pratiques qu'il mettoit en œuvre pour étendre son pouvoir au mépris des Loix & à la ruine du Gouvernement; qu'on lui donnoit vingt-quatre heures pour délibérer & prendre son parti; & que ce tems expiré, s'il ne faisoit pas la promesse qu'on lui demandoit, on déclareroit le trône vacant.

Nous avons diminué la prérogative

royale, nous avons donné au Prince une très-grande dignité & un pouvoir très-médiocre ; cela peut nous suffire à l'égard du Roi ; mais n'avons-nous à craindre que lui ? Pourquoi ne nous craignons-nous pas nous-mêmes ? Les passions des citoyens sont-elles moins dangereuses que celles du Prince ? Pourquoi donc avons-nous négligé de régler, modérer, tempérer & diriger notre avarice & notre ambition ? Si par hasard un Ordre de l'Etat avoit des privilèges qui fissent incliner le Gouvernement vers l'Aristocratie, ne devrions-nous pas y remédier ? Nous faisons un trafic honteux des intérêts de la Patrie avec les Puissances étrangères ; quand on vend son honneur, est-on bien éloigné de vendre sa liberté ? Qu'on arrête le cours de ces abus par de nouvelles Loix, ou nous éprouverons un jour que celles que nous avons aujourd'hui ne pouvoient pas nous suffire. Ne nous permettons pas d'aimer & de considérer les richesses, si nous ne voulons pas être les victimes de l'ambition ; attaquons l'ambition, & ne lui permettons pas de se repaître d'espérances

flatteuses, si nous ne voulons rien craindre de l'avarice. Soyons sûrs que les ambitieux qui cherchent à prix d'argent à se rendre puissans, se dédommageront amplement des avances qu'ils font aujourd'hui, s'ils peuvent s'emparer de l'autorité ; soyons sûrs que des citoyens trop riches pour aimer notre égalité, sont les ennemis de notre Gouvernement.

Vous aimez trop la vérité, Milord, poursuivit notre Philosophe, pour ne pas me permettre de vous parler avec la franchise qu'elle inspire. Je vous dirai donc que votre constitution me paroît infiniment moins assurée que la nôtre. Votre Roi, dites-vous, ne peut faire aucun mal, & n'est puissant que pour faire le bien ; mais si vous parlez sérieusement quand vous tenez ce langage, je vous demande pourquoi vous avez eu tant de révoltes, de guerres civiles & de révolutions. Pourquoi donc vos Publicistes les plus savans, ne peuvent-ils assigner les bornes précises que les Loix prescrivent à la prérogative royale & aux privilèges de la Nation ? Que signifient donc tous ces galimatias de vos

papiers publics, qui représentent la liberté toujours attaquée, toujours chancelante, & qui se plaignent des entreprises continuelles du Ministère. Croyez-vous qu'une liste civile d'un million, soit bien propre à réprimer l'avarice d'un Prince? Est-ce pour l'empêcher d'être ambitieux, que vous lui accordez une part dans la Puissance législative, & que vous le laissez le maître de disposer de tous les honneurs & de toutes les graces de l'Etat? On diroit que vous avez pensé que l'argent appaise la soif de l'argent, que le pouvoir appaise la soif du pouvoir.

Pour ne pas craindre l'ambition & l'avarice du Prince, avez-vous du moins songé à préserver les citoyens de ces deux passions? Point du tout. Vos Loix sur le commerce passent pour les Loix les plus importantes, & toutes ne tendent qu'à le rendre très-riche & très-lucratif. Où sont vos Réglemens contre le luxe? Tout ne vous porte-t-il pas à trouver la médiocrité ridicule & insupportable? Si les richesses servoient à faire excuser les vices, si elles faisoient considérer un mal honnête homme; pour quoi

OU PRINCIPES DES LOIX. *Liv. II.* 199
seriez-vous étonné qu'au mépris de votre honneur & de vos sermens, les places du Parlement fussent vendues, & que ceux qui les auroient achetées les remplissent mal? Si l'ambition peut se satisfaire par des moyens bas & honteux, si en trahissant la Patrie on peut parvenir à de grands honneurs, faut-il être surpris que des hommes qui n'ont fait beaucoup de bruit dans le parti de l'opposition, que pour se faire craindre & se vendre plus chèrement, finissent par être de détestables Ministres? Vous vous maintenez moins par vos Loix que par l'esprit de liberté qu'elles ont donnée autrefois à la multitude, & que le peuple a conservé; parce qu'il n'est pas corrompu par les richesses, & qu'il ne peut être ambitieux.

Vous vous alarmez sur votre sort, & vous avez raison; mais ces alarmes, qui vous sont nécessaires pour vous tenir en garde contre les dangers de votre situation, cesseront quand la corruption aura fait de nouveaux progrès; & quelles seront alors vos ressources? A proprement parler, vous n'êtes pas gouvernés par vos Loix, mais par

200 DE LA LÉGISLATION,
les évènements, les circonstances, &
sur-tout par les intérêts & les passions
des personnes qui sont à la tête des
affaires. Les Loix trop flexibles de
votre constitution, parce qu'elles ne
se communiquent pas une force mu-
tuelle, se prêtent trop aisément
à tout. Nulles, sous Henri VIII. &
Elisabeth, elles reprennent quelque
vigueur sous Jacques, parce que ce
Prince timide a moins de talens que
ses prédécesseurs pour parvenir à ses
fins. Voyez comme elles changent
de forme, &, pour ainsi dire, de
nature entre les mains des deux
Charles, de Cromwel, de Jacques II.
& de Guillaume III.

CHAPITRE III.

*Caractère des Loix nécessaires pour réprimer
& régler l'ambition dans l'Etat & dans
les Magistrats.*

MILORD étonné, & peut-être conf-
terné de ce qu'il venoit d'entendre,
parut un moment rêveur & pensif; &

OU PRINCIPES DES LOIX. *Liv. II.* 201

il se seroit abandonné à ses réflexions,
si notre Philosophe ne l'en eût tiré,
en m'adressant quelques paroles étran-
gères aux matières qui nous occu-
poient. Revenons à nos Loix, dit
Milord avec vivacité. Vous me voyez
dans une situation violente; ce n'est
pas vous qui m'affligez, ce sont les
erreurs de mon pays qui m'inquiètent.
Plus on médite sur la nature du cœur
humain & les principes qui doivent
guider un Législateur, plus il est
impossible de ne pas plaindre les
sociétés. Souvent elles ne savent ce
qu'elles veulent, & plus souvent
encore elles se livrent à des espéran-
ces insensées, & prennent une route
opposée à celle qu'elles cherchent.
Puisque les passions les plus funestes
ont dicté presque toutes les Loix, il
est juste que l'Histoire n'offre qu'un
tableau presque continuel de misères,
de désastres & de calamités. Le passé
ne me touche guères; mais que ce
passé est un malheureux augure pour
l'avenir! Que de tristes réflexions.....
Je ne puis cependant résister au desir
de connoître des vérités qui m'affli-
geront; & je n'ai pas oublié qu'après